

La Migration et la Suisse

1. Les grands mouvements migratoires en Suisse

1.1. De l'émigration à l'immigration – les mouvements suisses avant 1994

Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, la Suisse était encore marquée par une forte émigration. Ainsi, une partie de la population suisse, principalement issue des zones rurales, a tenté sa chance à l'étranger, notamment aux États-Unis.

Migration de travail

A la fin du 19^{ème} siècle, cette tendance s'est inversée et la Suisse est devenue un pays d'immigration. La population étrangère en Suisse est passée de 7,5% en 1880 à 14,7% en 1914.

L'immigration en Suisse a notamment été facilitée par la loi sur la libre circulation des personnes de 1931, dans le but de susciter l'intérêt des travailleurs(euses) qualifié(e)s étrangers(ères). Cette mesure a largement contribué au développement de l'économie suisse.

Après la Seconde Guerre mondiale, dans une période de crise économique et de pénurie mondiale de main-d'œuvre, les taux d'immigration vers la Suisse étaient au plus haut. Dès 1945, des mesures politiques ont été prises à Berne pour rendre les conditions de séjour des travailleurs(euses) étrangers(ères), en particulier des saisonniers, plus attractives. En effet, à cette époque, la Suisse manquait cruellement de main-d'œuvre dans les secteurs primaire et secondaire (agriculture, viticulture, construction de routes, de ponts et de bâtiments). L'idée était de combler cette pénurie en faisant appel à des travailleurs(euses) formé(e)s à l'étranger et de soulager les employeurs(euses) qui avaient besoin de cette main-d'œuvre. Cette idée a suscité un intérêt particulier chez nos voisins et dans d'autres pays européens (notamment chez les travailleurs(euses) italien(ne)s, espagnol(e)s et portugais(e)s). Beaucoup ont cependant dû quitter la Suisse pendant la crise économique de 1973-1984. La reprise économique à partir de 1985 a ensuite entraîné une nouvelle augmentation de l'immigration de travail, principalement en provenance du Portugal et de la Yougoslavie, mais aussi d'Europe du Nord.

L'immigration de main-d'œuvre a été l'un des principaux facteurs de la croissance économique de la Suisse durant la seconde moitié du XX^e siècle.

Demandeurs(euses) d'asile et réfugié(e)s

Outre la migration de travail, certains événements clés du XX^e siècle (conflits, répressions étatiques, régimes autoritaires, etc.) entraînent des mouvements de fuite à l'échelle mondiale, qui touchent également la Suisse. La Convention internationale relative au statut des réfugiés de 1951 définit alors le terme "réfugié", énonce les droits des personnes déracinées ainsi que les obligations juridiques des États à leur accorder une protection.

Entre 1950 et 2000, la Suisse a introduit des instruments tels que les "passeports spéciaux" pour certains groupes de population. Cette pratique informelle a commencé dans les années 1950 en réaction à la répression de l'insurrection hongroise et s'est poursuivie jusqu'au début des années 2000. Ainsi, en 1956, après la répression de l'insurrection populaire à Budapest, la Suisse a accueilli environ 12.000 réfugié(e)s hongrois(e)s. En 1959, environ 1700 Tibétain(e)s ont trouvé refuge en Suisse, formant ainsi en 1980 la plus grande communauté tibétaine en dehors de l'Asie. Suite au régime de Pinochet, plus de 1600 Chilien(ne)s ont également trouvé refuge en Suisse (1973). Pendant la guerre du Vietnam (1975-1983), environ 8200 Sud-Vietnamien(ne)s ont été accueilli(e)s en Suisse. Depuis les années 1980, des personnes en provenance de Turquie (1980), du Sri Lanka (1983) et de l'ex-Yougoslavie (1994), entre autres, sont venues en Suisse en quête d'une protection internationale.

1.2. De 1994 à aujourd'hui - Mouvements migratoires vers la Suisse

Migration de travail

L'origine des travailleurs(euses) migrant(e)s est devenue de plus en plus hétérogène au cours des soixante-dix dernières années: alors que la migration de travail en provenance des pays voisins, en particulier de l'Italie, dominait la première phase, l'origine des migrant(e)s s'est ensuite étendue à d'autres pays du sud et du sud-est de l'Europe. Avec l'introduction de la libre circulation des personnes (2002-2017) dans le cadre des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, des mouvements migratoires supplémentaires ont eu lieu en provenance des pays d'Europe centrale et orientale. A cette époque, un régime migratoire a été mis en place, sans qu'il y ait de quotas ni de limitation de la durée de séjour de la plupart des travailleurs(euse) migrant(e)s.

14% de toutes les personnes ayant immigré entre 2012 et 2021 (indépendamment du motif) étaient des Suisse(sse)s et 84% des étrangers(ères). Parmi ces derniers, 66% étaient originaires d'un pays de l'UE27/AELE, 10% d'un autre pays européen et 24% d'un pays non européen. En fonction de la nationalité, on constate que les étrangers(ères) qui ont immigré durant cette période étaient principalement des ressortissant(e)s allemand(e)s (15% en moyenne), suivis de près par des Italien(ne)s (11%), des Français(es) (9%) et des Portugais(es) (8%). Les autres nationalités ne représentaient pas plus de 5% chacune.

Demands(euses) d'asile et réfugié(e)s

Les conflits en ex-Yougoslavie dans les années 1990 ont entraîné un mouvement de fuite de cette région. La Suisse a été l'un des pays d'accueil.

D'autres grands mouvements de fuite depuis 2010 qui ont eu des répercussions sur la Suisse étaient notamment liés au conflit syrien et au conflit en Afghanistan. A partir de 2015, on a assisté à une augmentation du nombre de demands(euses) d'asile dans toute l'Europe, via la route des Balkans et la Méditerranée. Entre 2015 et 2017, la plupart des demandes d'asile en Suisse ont été déposées par des personnes originaires d'Érythrée (18 519), d'Afghanistan (12 277) et de Syrie (8 840).

L'invasion russe de l'Ukraine en février 2022 a entraîné un important mouvement de fuite vers les pays européens. En 2022, environ 75 000 Ukrainien(ne)s ont déposé une demande de protection en Suisse. Le Conseil fédéral a activé le statut de protection S pour la première fois.

2. Démographie de la Suisse

En ce qui concerne l'effectif et la croissance de la population résidente permanente en Suisse, on constate de grandes différences entre les Suisse(sse)s et les étrangers(ères) qui se sont installé(e)s dans le pays. Alors que la population résidente avec un passeport suisse est restée plus ou moins stable depuis 1994, elle est actuellement en légère baisse. L'effectif de la population étrangère en Suisse est marqué par de grandes fluctuations et augmente à nouveau plus fortement depuis 2018.

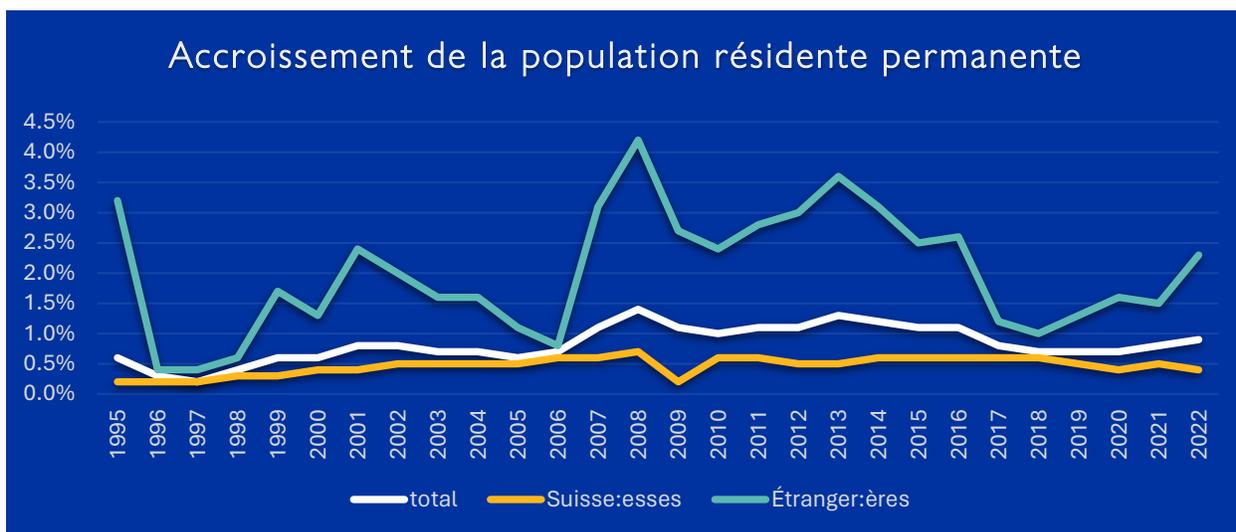


Figure 1 Accroissement de la population résidente permanente par <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution.assetdetail.26905442.html>

Outre la diminution de la part de la population suisse, les sorties du marché du travail ont été pour la première fois plus nombreuses que les entrées en 2020, ce qui constitue un défi. Selon les prévisions de [référence de l'Office fédéral de la statistique](#), ce problème s'aggraverait fortement au cours des 25 à 30 prochaines années.

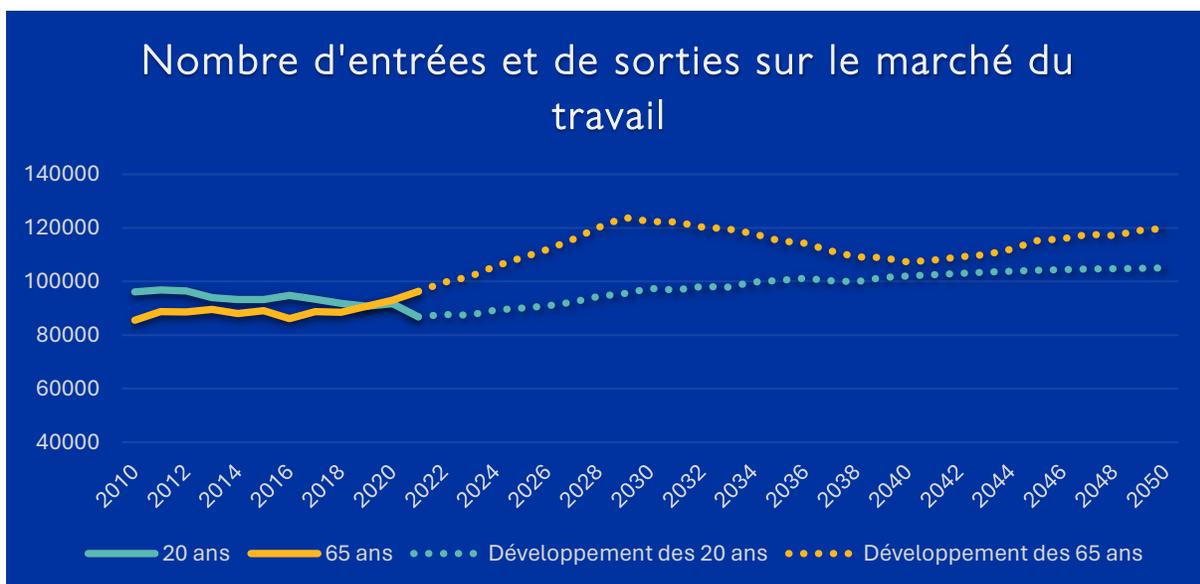


Figure 2 Nombre de personnes âgées de 20 et 65 ans en Suisse (projection selon le scénario de référence de l'OFS)
<https://www.swissinfo.ch/fr/economie/la-p%C3%A9nurie-de-main-d-%C5%93uvre-refl%C3%A8te-les-grands-d%C3%A9fis-d%C3%A9mographiques-%C3%A0-venir/48235962>

Le manque de main-d'œuvre sur le marché du travail se reflète en outre dans l'indice de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. L'indice de pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse du groupe «Adecco Suisse» et du «Moniteur du Marché de l'Emploi de l'Université de Zurich» montre dans quelles professions la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est la plus importante et dans quelles professions l'offre de main-d'œuvre qualifiée est la plus excédentaire. Pour ce faire, il analyse dans quels groupes de professions le nombre de postes vacants est particulièrement élevé ou particulièrement faible par rapport au nombre de demandeurs(euses) d'emploi. Le point d'indice est de 100 en 2015.



Figure 3 Indice de pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse
<https://www.adecogroup.com/fr-ch/lavenir-du-travail/swiss-skills-shortage/swiss-skills-shortage-2023/>

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée n'a pas le même impact sur toutes les professions. Il existe même des professions pour lesquelles il y a un excédent de personnel qualifié. Les 5 professions suivantes sont particulièrement touchées par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Top 5 des professions en pénurie de main-d'œuvre qualifiée en 2023	
1	Spécialistes des professions de santé
2	Développeurs(euses) et analystes de logiciels et d'applications informatiques
3	Ingénieur(e)s et professionnel(le)s équivalent(e)s
4	Chef(fe)s de chantier, contremaîtres et directeurs(trices) de production
5	Polymécanicien(ne)s, mécanicien(ne)s de production, mécaniciens(nes) de machines et serruriers(ères)

Figure 4 Top 5 des professions en pénurie de main-d'œuvre qualifiée en 2023

<https://www.adecgroup.com/fr-ch/lavenir-du-travail/swiss-skills-shortage/swiss-skills-shortage-2023/>

La proportion d'étrangers(ères) en Suisse était de 26% fin 2022. Cela signifie que plus d'un quart des personnes vivant en Suisse sont de nationalité étrangère. La majorité des personnes étrangères en Suisse sont originaires des pays voisins de l'UE, notamment d'Italie, d'Allemagne et du Portugal.

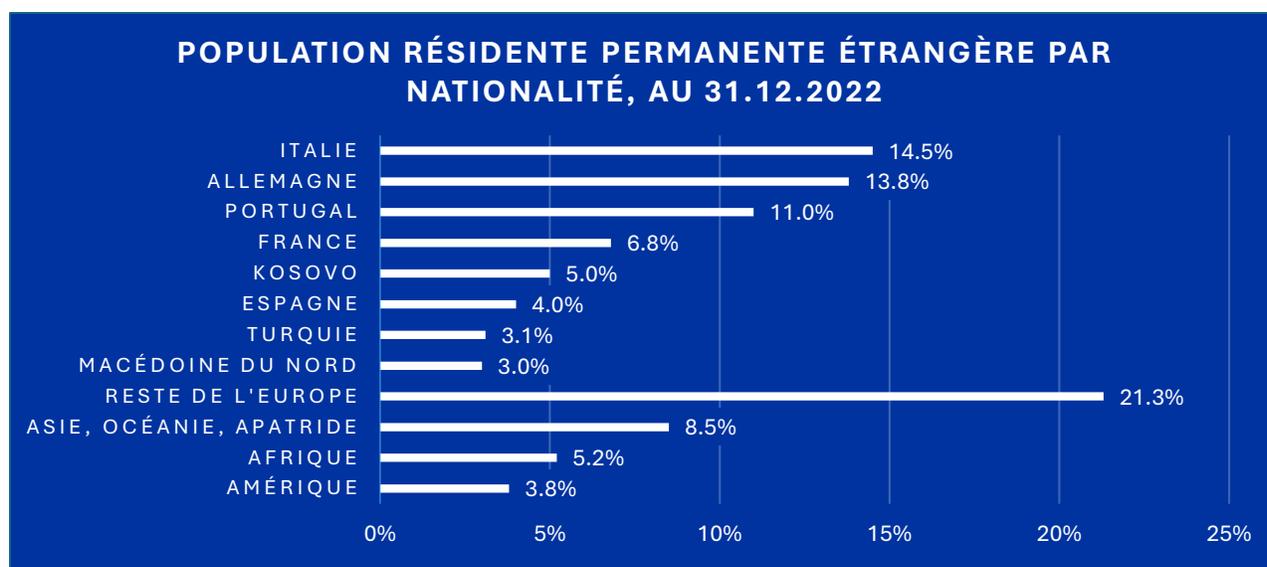


Figure 5: population étrangère résidente permanente, par nationalité, au 31.12.2022

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere/composition.assetdetail.26905444.html>

3. Interventions politiques et engagement de la société civile dans le domaine de la migration

La migration et l'exil sont des thèmes très polarisés en Suisse et font souvent l'objet de débats et d'initiatives populaires. Cela est probablement dû à l'augmentation constante de la population étrangère résidente, mais aussi au fait que ces sujets sont de plus en plus débattus dans l'opinion publique.

En 1970, une initiative populaire (Überfremdungsinitiative de James Schwarzenbach) visait à limiter radicalement l'immigration malgré les besoins importants de l'économie en travailleurs(euses) étrangers(ères). Depuis 1990, les initiatives populaires visant à limiter l'immigration, à défavoriser les étrangers(ères) ou à faciliter leur expulsion se sont multipliées.

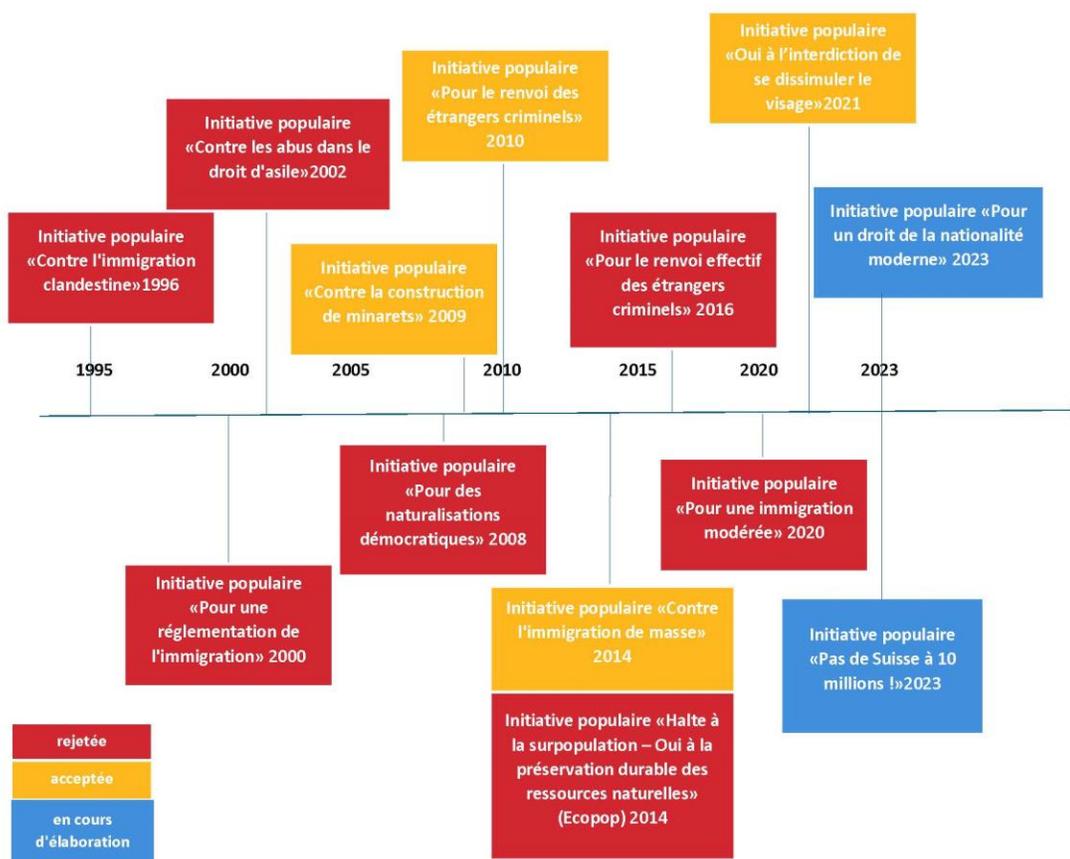


Figure 6 Initiatives populaires sur le thème de la migration et de l'immigration depuis 1994, propre représentation (OIM Berne) https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis_2_2_5_7.html

Bien que la majorité des initiatives populaires aient été rejetées, [les résultats](#) ont été plutôt serrés. Seules l'initiative populaire "Halte à la surpopulation - pour garantir les ressources naturelles" (74,1% de non, 25,9% de oui) en 2008 et l'initiative populaire "pour une réglementation de l'immigration" en 2002 (63,8% de non, 36,2% de oui) ont été nettement rejetées. Sur les quatre initiatives populaires acceptées, aucune n'a non plus été acceptée très nettement (voir graphique). L'initiative populaire contre la construction de minarets a été la plus nettement acceptée (57,5 % de oui, 42,5 % de non). L'initiative populaire "contre l'immigration de masse" présente le résultat le plus serré de toutes les initiatives, avec 50,3% de oui contre 49,7% de non.

En Suisse, il existe plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) qui s'engagent en faveur des migrant(e)s et du respect de leurs droits.

[L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés \(OSAR\)](#), en tant qu'organisation faîtière, s'engage depuis sa création pour une pratique humaine de l'asile. Sa principale préoccupation est la sécurité juridique pour les personnes ayant besoin de protection. Depuis les années 1960, elle a la possibilité, avec d'autres ONGs, d'assister aux audiences sur les procédures d'asile et d'être ainsi directement impliquée. Lorsque la pratique du droit d'asile s'est détériorée dans les années 1990, l'Organisation suisse d'aide aux réfugié(e)s s'est présentée comme une opposition politique, tout en essayant de maintenir la coopération avec les autorités. Lors de la révision de la loi sur l'asile de 2019 en particulier, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés a été directement impliquée et sa revendication pour une protection juridique gratuite a été intégrée dans le projet de révision et acceptée par le peuple. Depuis 1981, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés célèbre [la Journée nationale des réfugiés](#) le troisième samedi de juin.

[La Croix-Rouge suisse \(CRS\)](#) est la plus ancienne et la plus grande organisation humanitaire de Suisse. Elle s'engage en faveur des personnes en détresse. La migration et la fuite font partie des priorités de l'organisation. La CRS suit les évolutions dans le domaine de la migration et s'engage pour le soutien et la protection des personnes en fuite.

Le bureau du [HCR pour la Suisse et le Liechtenstein](#) se concentre sur la protection juridique des réfugié(e)s, des demandeurs(euses) d'asile et des personnes admises à titre provisoire. Le HCR conseille les autorités compétentes en matière d'asile afin de promouvoir le droit des réfugié(e)s, de protéger les réfugié(e)s et d'assurer l'application de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugié(e)s, conformément à son mandat.

D'autres ONGs sont actives pour les migrants (notamment Caritas, EPER, le Service Social International etc.). Depuis la révision de la loi sur l'asile, les demandeurs(euses) d'asile bénéficient d'une représentation juridique gratuite dans les centres fédéraux d'asile. L'EPER et Caritas s'occupent de cette représentation juridique avec d'autres associations.

[Amnesty International Suisse](#) et la Croix-Rouge suisse se sont également engagées en faveur des droits de l'homme des réfugié(e)s et des migrant(e)s, etc.

Outre le lobbying auprès de la Berne fédérale, les différentes organisations organisent des événements sur le thème de la migration et de l'asile afin d'informer et de sensibiliser la population suisse.

4. Origine du Secrétariat d'État aux migrations

La création du poste de «délégué(e) aux réfugiés» (DFW) en 1985 a permis de séparer pour la première fois le domaine de l'asile de celui de la police et de le reconnaître comme une thématique importante de politique intérieure. Bien que le DFW ne devait être que temporaire, il a été transformé en « Office fédéral des réfugiés » dans les années 1990 en raison de la forte augmentation des demandes d'asile et de la prise de conscience par la Confédération que les questions d'asile et de réfugié(e)s devenaient des tâches permanentes. En 2005, une évolution profonde a eu lieu dans le domaine de l'asile et des étrangers. L'Office fédéral des réfugiés et l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration IMES sont devenus ensemble l'Office fédéral des migrations. La fusion des deux offices fédéraux devait donner naissance à une politique migratoire suisse coordonnée, comprenant des aspects de l'asile, du domaine des étrangers, du marché du travail, de l'intégration

et de la politique étrangère. En 2015, l'Office fédéral des migrations a été rebaptisé Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

5. La migration comme aspect central de la politique étrangère suisse

Dans [la stratégie de coopération internationale \(CI\) 2021-2024 du DFAE](#), la réduction des causes de l'exil et de la migration irrégulière a été définie pour la première fois comme l'un des quatre projets. Dans [la stratégie CI 2017-2020](#), la migration était déjà l'un des six programmes globaux et revêtait donc également une grande importance dans cette stratégie.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie de la CI prévoit des mesures à court, moyen et long terme. A court terme, la Direction du développement et de la coopération (DDC), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et la Division Paix et Droits de l'homme du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) s'efforcent de lutter contre les causes directes de la fuite et du déplacement. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des personnes déplacées et de protéger les réfugié(e)s dans leur premier pays d'accueil. A moyen terme, l'objectif est d'améliorer les perspectives dans les pays d'origine et de transit afin de trouver des alternatives à la migration irrégulière et d'intégrer les migrant(e)s dans ces pays. A long terme, la CI vise à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière.

En outre, le Conseil fédéral a établi un lien stratégique entre la stratégie CI et la politique migratoire afin de tenir compte de l'importance de la migration dans l'aide au développement.

6. Accords et partenariats bilatéraux en matière de migration

[Les accords et partenariats migratoires](#) avec les pays de transit et d'origine sont des instruments importants pour la gestion des mouvements migratoires. Ces accords sont basés sur une approche partenariale qui prend en compte les intérêts de toutes les parties concernées. La Suisse a développé différents types d'instruments qui lui permettent de poursuivre ses intérêts dans le domaine de la migration tout en coopérant avec d'autres États à différents niveaux.

6.1. Partenariats migratoires

Avec l'instrument du [partenariat migratoire](#), la Suisse tente de traiter la question de la migration comme un thème global dans la coopération bilatérale et de prendre en compte les intérêts de la Suisse ainsi que ceux des pays partenaires et des migrant(e)s. Les partenariats migratoires sont généralement formalisés par un accord et constituent le cadre de projets ou d'accords. Ils sont formulés de manière large et ouverte et permettent ainsi un développement thématique des relations bilatérales. Des rencontres bilatérales sont régulièrement organisées pour mettre en œuvre les partenariats migratoires. Le SEM, la Division Sécurité humaine du DFAE (maintenant Division Paix et droits de l'homme), la Direction du développement et de la coopération (DDC) ou encore le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) sont particulièrement impliqués dans la conclusion de partenariats migratoires.

La Suisse a des partenariats migratoires avec les pays suivants :

- Bosnie-Herzégovine
- Serbie

- Kosovo
- Nigeria
- Tunisie
- Sri Lanka
- Géorgie
- Macédoine du Nord

6.2. Accords de réadmission

L'obligation de [réadmission](#) des ressortissant(e)s nationaux(ales) est reconnue par le droit international public et constitue un droit international coutumier en raison d'une conviction juridique uniforme et d'une pratique étatique concordante. Les accords bilatéraux de réadmission se fondent sur la reconnaissance de ce principe et sont généralement conçus comme des traités internationaux contraignants entre la Suisse et les États d'origine concernés. Ils règlent notamment les bases et les procédures d'établissement de la nationalité des personnes étrangères concernées et les modalités de leur retour. Enfin, ils contiennent des dispositions relatives à la protection des données pour l'échange de données à caractère personnel.

La Suisse a conclu plus de 50 accords de réadmission avec des États.

6.3. Accords migratoires

[La coopération migratoire](#) entre la Suisse et un Etat va, dans certains cas, au-delà de la simple réadmission des ressortissant(e)s de l'Etat concerné. En outre, des aspects thématiques dans lesquels une coopération est recherchée sont définis. Les accords de migration constituent donc une base plus large de la coopération bilatérale dans le domaine de la migration. Ils constituent la base de projets de coopération bilatérale dans le domaine de la migration, notamment pour soutenir les autorités compétentes en matière de migration dans le pays partenaire. Dans le cas de la Tunisie et du Sri Lanka, ils font partie intégrante du partenariat migratoire.

La Suisse a ce type de coopération dans le domaine de la migration avec les pays suivants :

- Angola
- Bénin
- Sri Lanka
- Cameroun
- Tunisie

6.4. Accords d'échange de stagiaires

Dans le cadre des programmes bilatéraux de [stagiaires](#), la Suisse et l'État partenaire conviennent d'élargir les compétences professionnelles et linguistiques de jeunes professionnels de l'autre pays. Ces stages professionnels ont pour but de se perfectionner dans la profession apprise ou dans la filière d'études choisie. La Suisse a des programmes de stagiaires avec un grand nombre de pays.

6.5. Accords sur les visas

La Suisse a conclu des accords de [facilitation](#) et d'exemption de visa avec différents Etats pour les [passeports diplomatiques](#) ou [ordinaires](#). Toutefois, depuis l'adhésion de la Suisse à Schengen, les règles en matière de visas pour les titulaires de passeports ordinaires sont régies par le code des visas de l'Union européenne.

7. Réinstallation en Suisse

Depuis la ratification de la Convention de Genève sur les réfugiés en 1955, la Suisse a accueilli quelques groupes de réfugié(e)s provenant de régions en conflit. Lorsque, dans les années 1990, de nombreux réfugié(e)s d'ex-Yougoslavie sont arrivé(e)s en Suisse, cette pratique a été temporairement suspendue. Avec la guerre en Syrie, le Conseil fédéral a décidé en 2013 de relancer [le programme de réinstallation](#), dans un premier temps sous la forme d'un projet pilote. Ce programme vise à accueillir et à intégrer des réfugié(e)s particulièrement vulnérables en Suisse. Les personnes sélectionnées se voient accorder l'asile et leur intégration en Suisse est encouragée.

Depuis son lancement et jusqu'en 2021, le programme a accueilli plus de [6000 réfugié\(e\)s](#), pour la plupart des victimes du conflit syrien. Le programme a été temporairement suspendu en 2023 en raison de la surcharge du système d'asile due au nombre élevé de demandes d'asile. Pour les années 2024/25, le Conseil fédéral prévoit de relancer le programme et d'accueillir 1600 réfugié(e)s particulièrement en besoin de protection. Le programme ne sera toutefois poursuivi que si la situation s'est améliorée.

L'OIM joue un rôle central dans la préparation et l'exécution des mouvements de relocalisation

8. Les réfugié(e)s de guerre en Ukraine

L'invasion russe de l'Ukraine le 24 février 2022 a forcé des millions de citoyen(ne)s ukrainien(ne)s à quitter leur pays. On estime à 6 millions le nombre de réfugié(e)s ukrainien(ne)s enregistré(e)s en Europe. Environ [90 000](#) d'entre eux/elles ont obtenu une protection en Suisse (situation en janvier 2024).

En mars 2022, le Conseil fédéral a activé pour la première fois le statut de protection S. Le statut de protection S est le pendant de [la directive européenne sur l'afflux massif de réfugiés \(directive 2001/55/CE\)](#) et est ancré dans la loi depuis la révision totale de la loi sur l'asile en 1998. Il a été adopté en réaction à l'exode massif provoqué par la guerre en Yougoslavie mais n'avait jamais été activé jusqu'à présent. Avec ce statut de protection, les réfugié(e)s obtiennent rapidement un droit de séjour sans devoir passer par une procédure d'asile ordinaire. Comme l'admission provisoire (permis F), le statut de protection S est axé sur le retour et est accordé pour une durée limitée d'un an, mais il est renouvelable. Contrairement au permis F, les personnes bénéficiant du statut S peuvent se rendre à l'étranger sans autorisation de voyage, exercer une activité professionnelle et faire venir leur famille sans délai d'attente.

De nombreux Ukrainien(ne)s ont déposé des demandes de protection en Suisse, en particulier au cours des premiers mois qui ont suivi le début de la guerre. La moyenne mensuelle des demandes de protection a toutefois fortement baissé durant l'été 2022 et est restée constante en 2023.

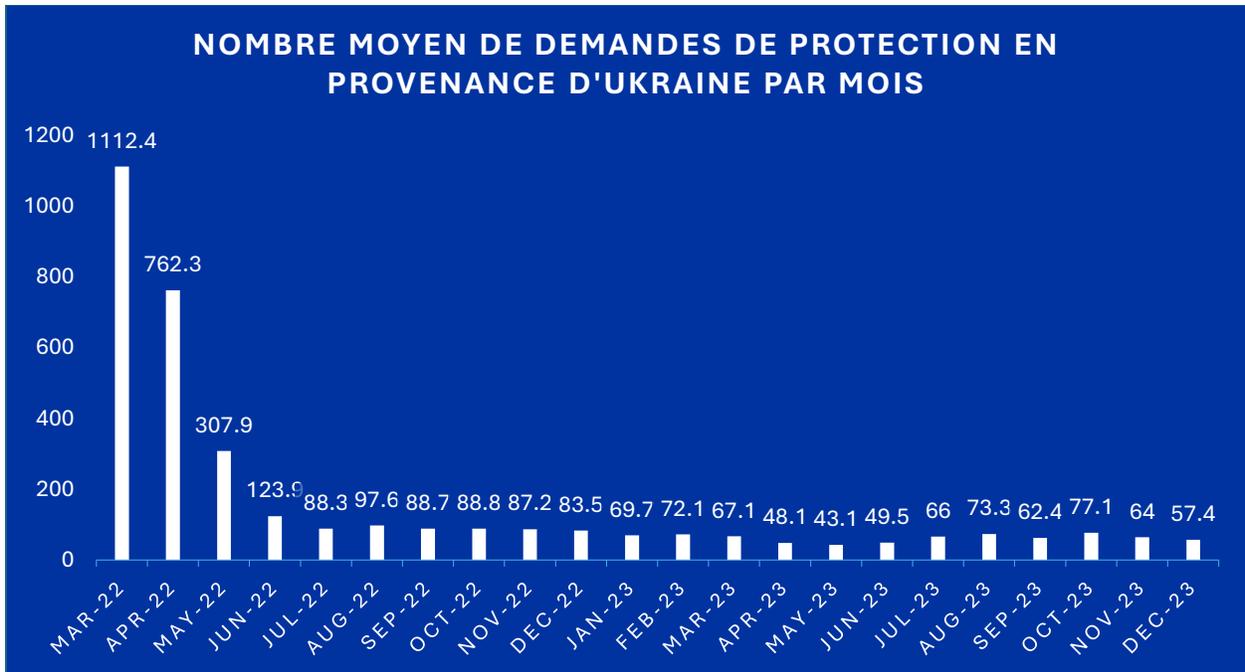


Figure 7 Nombre moyen de demandes de protection par mois en provenance de l'Ukraine
<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/ukraine/statistiken.html>

Sources:

- <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/asyl/ukraine/statistiken.html>
- <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/DE/TXT/?uri=CELEX:32001L0055>
- <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/asyl/ukraine/statistiken.html>
- <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/asyl/resettlement.html>
- <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/international-rueckkehr/ch-migrationsaussenpolitik/abkommen/visumbefreiung.html>
- <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/international-rueckkehr/ch-migrationsaussenpolitik/abkommen/visumbefreiung-dipl.html>
- <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/international-rueckkehr/ch-migrationsaussenpolitik/abkommen/visumerleichterung.html>
- <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/themen/auslandaufenthalt/stagiaires.html.html>
- <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/international-rueckkehr/ch-migrationsaussenpolitik/abkommen/migrationszusammenarbeit.html>
- <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/international-rueckkehr/ch-migrationsaussenpolitik/abkommen/rueckuebernahme.html>
- <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/international-rueckkehr/ch-migrationsaussenpolitik/abkommen/migrationspartnerschaften.html>
- <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/international-rueckkehr/ch-migrationsaussenpolitik/abkommen.html>
- <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-78143.html>
- <https://www.eda.admin.ch/deza/de/home/strategie-21-24/migration.html>

- <https://www.amnesty.ch/de/themen/asyl-und-migration/asyl-und-migration>
- <https://www.asylex.ch/>
- <https://www.unhcr.org/dach/ch-de>
- <https://www.fluechtlingshilfe.ch/aktiv-werden/fluechtlingstage>
- <https://www.fluechtlingshilfe.ch/ueber-uns/geschichte>
- <https://www.ekm.admin.ch/ekm/de/home/zuwanderung---aufenthalt/zuwanderung/geschichtliches/volksinitiativen.html>
- https://www.bk.admin.ch/ch/d/pore/vi/vis_2_2_5_7.html
- <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bevoelkerung/migration-integration/auslaendische-bevoelkerung/zusammensetzung.assetdetail.26905439.html>
- <https://www.adecco.com/de-ch/zukunft-der-arbeit/swiss-skills-shortage/swiss-skills-shortage-2023/>
- <https://www.adecco.com/de-ch/zukunft-der-arbeit/swiss-skills-shortage/swiss-skills-shortage-2023/>
- https://www.swissinfo.ch/ger/wirtschaft/demografie_der-fachkraeftemangel-ist-erst-der-anfang/48271542
- <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bevoelkerung/zukuenftige-entwicklung/schweiz-szenarien.html>
- <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bevoelkerung/stand-entwicklung.assetdetail.26905437.html>
- <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bevoelkerung/migration-integration/auslaendische-bevoelkerung/zusammensetzung.assetdetail.26645119.html>
- <https://journals.openedition.org/aspd/511>
- <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/44728.pdf>
- <https://migration.swiss/migrationsbericht-2022/asyl-und-schutzstatus-s/asylstatistik-2022>
- <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>
- <https://www.redcross.ch/de/ueber-uns/schweizerisches-rotes-kreuz>
- <https://www.redcross.ch/de/unser-engagement/unsere-schwerpunkte/migration-und-flucht>
- <https://www.swissinfo.ch/fre/science/la-longue-histoire-de-l-immigration-en-suisse/3884548>
- <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/monde/migrations/9369277-historique-des-migrations-en-suisse.html>
- <https://www.letemps.ch/monde/suisse-terre-demigration-xixe-siecle>
- <https://www.bar.admin.ch/bar/fr/home/recherche/conseils-de-recherche/themes/auf-den-spuren-von-aus--und-einwanderern/auswandererland-schweiz.html>
- https://www.familysearch.org/en/wiki/Switzerland_Emigration_and_Immigration
- <https://www.sozialarchiv.ch/fr?s=hongrie+1956>
- <https://www.findmittel.ch/archive/archNeu/ArSGB.html>
- <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?id=80000101>
- <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016529/2015-05-05/>
- <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016388/2016-01-07/>

- https://sev-online.ch/fr/le-sev/was_machen_wir/le-sev-active-en-faveur-de-ses-membres/ohne-uns/geschichte.php/
- <https://journals.openedition.org/aspd/511>
- <https://blogs.letemps.ch/pierre-dessemontet/2015/03/02/en-reponse-a-cesla-amarelle-le-graphique-de-limmigration-en-suisse-depuis-1860/>
- <https://migrationsgeschichte.ch/geschichte/zeitstrahl>
- <https://www.census1850.bfs.admin.ch/de/auslaendische-bevoelkerung.html>
- <https://migrationsgeschichte.ch/1974-84-die-wirtschaft-hinkt?teaserHome=1153&teaserIndex=5&firstId=1148>
- <https://www.bar.admin.ch/bar/fr/home/recherche/conseils-de-recherche/themes/auf-den-spuren-von-aus--und-einwanderern/einwandererland-schweiz.html>
- https://www.free-swiss-tibetans.ch/medien/2020-08-26_SEM_-_Asylpraxis-Schweiz-1979-2019_%28Auszug_China%29.pdf

Table des figures:

- Figure 1 Accroissement de la population résidante permanente par nationalité..... 3
- Figure 2 Nombre de personnes âgées de 20 et 65 ans en Suisse (projection selon le scénario de référence de l'OFS) 4
- Figure 3 Indice de pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse..... 4
- Figure 4 Top 5 des professions en pénurie de main-d'œuvre qualifiée en 2023..... 5
- Figure 5: population étrangère résidente permanente, par nationalité, au 31.12.2022Figure:
population étrangère résidente permanente, par nationalité, au 31.12.2022..... 5
- Figure 6 Initiatives populaires sur le thème de la migration et de l'immigration depuis 1994, propre représentation (OIM Berne) 6
- Figure 7 Nombre moyen de demandes de protection par mois en provenance de l'Ukraine..... 11